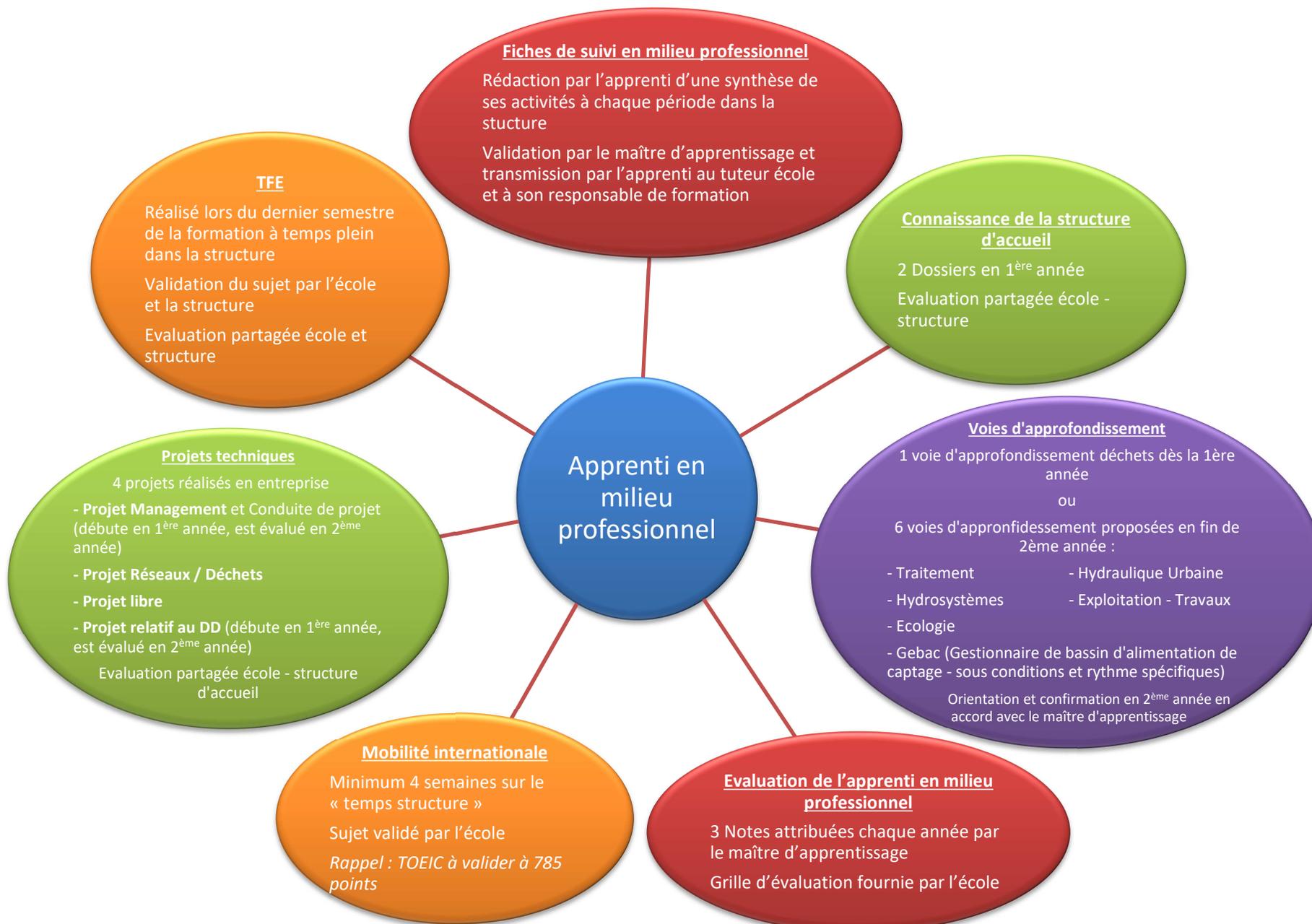


Annexe 5 : Feuille de route d'un apprenti ENGEES en milieu professionnel



Feuille de route d'un apprenti de l'ENGEES en milieu professionnel (suite)

- Même diplôme qu'en formation sous statut étudiant donc **mêmes compétences à acquérir** mais avec un volume d'heures d'enseignements académiques moindre (1800 heures).
 - 1 voie d'approfondissement déchets dès le début de la 1^{ère} année
- ou
- 6 voies d'approfondissement dès le milieu de la 2^{ème} année :
 - Traitement
 - Hydraulique Urbaine
 - Hydrosystèmes
 - Ecologie
 - Exploitation – Travaux
 - Gebac (Gestionnaire de bassin d'alimentation de captage – sous conditions et rythme spécifiques)
 - Habilitation CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) imposant notamment pour l'obtention du diplôme :
 - L'acquisition de 785 points au TOEIC
 - La réalisation d'une période de mobilité internationale d'une durée minimale de 4 semaines

De ces deux points (même diplôme et habilitation CTI), gages de la qualité de la formation et du diplôme délivré, découle le partage entre l'école et l'entreprise des modalités d'acquisition et d'évaluation de certaines compétences.

1^{ère} année :

Connaissance de la structure

- Semestre 5 : pour permettre aux apprentis de s'approprier l'organisation et le fonctionnement de leur structure d'accueil, chaque apprenti rédige une présentation et une analyse détaillée de sa structure d'accueil.
- Semestre 6 : il est demandé à l'apprenti de réfléchir à son positionnement au sein de sa structure et de son équipe de travail proche afin d'identifier les activités à mettre en place, graduellement sur les 3 ans de formation, pour l'acquisition des compétences d'un ingénieur de l'ENGEES.

Ces dossiers sont évalués par le maître d'apprentissage de l'apprenti et par l'école.

Evaluation de l'apprenti dans la structure

Note attribuée par le maître d'apprentissage sur la base d'une grille d'évaluation de compétences professionnelles fournie par l'école.

2ème et 3ème années :

Projets

4 projets sont à réaliser dans la structure au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années de formation :

- Projet « Management et conduite de projet » débute en 1^{ère} année et est évalué au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année
 - 1 projet Développement Durable débute en 1^{ère} année et est évalué au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année
 - 1 projet « Réseau » ou déchet pour les apprentis ayant opté pour la voie d'approfondissement « déchet » dès la 1^{ère} année
 - 1 projet libre
- } Un projet en 2^{ème} année, un projet en 3^{ème} année
Chronologie au choix

L'évaluation de ces projets est partagée entre la structure et l'école.

- La thématique « Réseau » est encadrée par un référentiel pédagogique comprenant :
 - o Une approche « diagnostic », phase à travers laquelle l'apprenti devra analyser la problématique, comprendre et modéliser le comportement hydraulique du réseau étudié, maîtriser les dimensions socioéconomiques et réglementaires.
 - o Une approche « créative », phase qui permet, en cohérence avec le diagnostic, d'envisager une modification ou une création de réseau, une programmation et une ébauche de phasage de travaux, et enfin de dégager un volet investissement qui mènera à l'impact financier sur l'utilisateur (exemple : augmentation du prix de l'eau au m³ vendu)
- Le projet développement durable : Au 1^{er} semestre de 2^{ème} année, chaque apprenti rendra un dossier relatif à la prise en compte du développement durable au sein de son entreprise.
- Le projet « Management et conduite de projet » : Ce projet vise à former aux méthodes et approches de gestion de projets dans l'optique d'accroître les aptitudes en termes de gestion et d'organisation des missions dont ils ont la charge. Trois compétences sont à acquérir : i) capacité d'organisation et définition de tâches et missions sous format de projet ; ii) développer des compétences propres en termes de planification, suivi et évaluation de projets ; iii) travail en équipe, gestion des compétences et coordination
- Le projet à thématique libre doit être en lien avec les enseignements de l'école.

Evaluation de l'apprenti en milieu professionnel

Le maître d'apprentissage sera régulièrement sollicité pour évaluer le travail de l'apprenti (au travers des dossiers à rendre mais aussi sur le travail quotidien). Les grilles d'évaluation lui seront fournies par l'ENGEES.

TFE

Au 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année, réalisation à temps plein en entreprise d'un travail de fin d'études permettant à l'apprenti de réaliser une mission, très proche d'une mission d'ingénieur (sans toutefois en assumer les responsabilités - de type managériales, économiques ou financières - pour lesquelles le référent du TFE "prend le relai").

Cette mission répond à une véritable préoccupation de l'entreprise, elle doit être de nature à utiliser les connaissances académiques acquises en scolarité et mobiliser les compétences scientifiques et techniques d'un ingénieur et ne peut se limiter à une simple mission d'exécution.
Le sujet fait l'objet d'une validation par l'école et l'évaluation est partagée.

Ouverture internationale :

Réalisation, sur le temps dans la structure, d'une période de mobilité internationale d'un minimum de 4 semaines consécutives.

La recherche de la structure d'accueil, un sujet en rapport avec les thématiques de l'école et l'organisation du séjour sont à la charge de l'apprenti en lien avec son employeur.

Départs possibles via une convention type fournie par l'ENGEES uniquement au sein de l'Union Européenne ou hors UE dans une filiale de l'employeur de l'apprenti via un ordre de mission ou une convention de détachement ou autre...

Cette période à l'étranger peut être réalisée au choix de l'entreprise à l'été entre la 1^{ère} et 2^{ème} année ou entre la 2^{ème} et 3^{ème} année (plus difficilement lors du travail de fin d'études).

Fiches de suivi en milieu professionnel :

Rédaction par l'apprenti d'une fiche synthèse des activités réalisées à chaque alternance qui une fois visée par le maître d'apprentissage est présentée au tuteur école et rendue au responsable formation.